

*OBJETS :

- Statue de la Vierge :

Bois sculpté, doré et argenté
Emplacement : autel du collatéral Sud
Hauteur : 80
Début XIX ème siècle

- Deux statues de martyrs :

Statues baroques représentant des martyrs, habillés de toges
Bois sculpté, peint et doré
Emplacement : autel du collatéral Sud
Hauteur : 135
XVIII ème siècle

- Tableau de « l'Adoration des bergers » :

Huile sur toile
Emplacement : mur Sud Ouest
Hauteur : 250/205
XVIIème siècle

- Tableau « l'Adoration des mages » :

Huile sur toile
Emplacement : mur Sud de la nef
Hauteur : 250/205
XVIIème siècle

- Tableau « Piéta » :

Tableau représentant la Vierge Marie tenant son fils mort
Huile sur toile
Emplacement : mur Sud du collatéral
Hauteur : 200/250
XVIII ème siècle

- Tableau « Crucifixion entre Saint Jacques et Saint Jean » :

Huile sur toile
Emplacement : mur Sud du collatéral
Hauteur : 200/186
Fin XVIIème siècle

Article 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Landes, M. le Conservateur des Antiquités et Objets d'Art, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Landes, M. le Maire de DONZACQ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Landes.

MONT-de-MARSAN, le 11 SEP. 2003

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général.

Jean Jacques BOYER